

TBB = 10,75% N/A = Non applicable			CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES PAR BANQUE ATLANTIQUE CÔTE D'IVOIRE	Au titre du premier semestre 2025
I – CHAMP D'APPLICATION Les conditions générales de banque, consignées dans le présent recueil, s'appliquent aux opérations réalisées en Côte d'Ivoire par Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), au profit de sa clientèle. Les conditions et règlements édictés par les Autorités Monétaires s'appliquent de plein droit, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Il en est de même pour les normes découlant d'accords conclus entre BACI et ses partenaires. Les conditions sont décrites conformément aux dispositions de l'instruction n°004-S-2015 du 6 mai 2015 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissant un canevas de présentation harmonisée des tarifs des produits et services bancaires offerts par les Etablissements de crédit à leur clientèle, à savoir: I - Les conditions générales du compte ; II - Les services rattachés au fonctionnement du compte ; III - Les services bancaires ; IV - Les services banque à distance ; V - La gestion des incidents de paiement ; VI - Les opérations sur titres ; VII - Les opérations de change ; VIII - Les opérations de crédit ; IX - Les opérations avec l'étranger ; X - Les autres services (divers) Pour toute réclamation, bien vouloir contacter le Service exploitation et qualité au numéro : +225 27 28 19 19 II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES De façon générale, sont à la charge du client, tous impôts et taxes quelconques présents et à venir prévus par les présentes conditions. Les tarifs mentionnés s'entendent hors taxes. Toutes les taxes, en particulier la TVA et l'IRC/IRVM, sont intégralement à la charge de la clientèle et renvoient à la source suivant les textes en vigueur. Tout service ou opération donnera lieu à la perception d'une commission à la charge du client à l'exception de ceux définies par l'instruction de la BCEAO n°004-S-2014, du 25 juin 2014, relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Etablissements de crédits de l'UMOA à leur clientèle. 2.1. Placés bancaibles et dates de valeur - Les placés bancaibles sont celles où la BCEAO est soit installée, soit représentée. - Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables. Le samedi est considéré comme jour non ouvrable. 2.2. Mensuels Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en Francs CFA (FCFA) hors TVA sauf disposition expresse contraire. Pour les tarifs en EURO, une partie fixe est établie entre l'EURO et le Franc CFA à raison de 1EUR pour 655,95 FCFA. 2.3. Périodicité d'arrêté des comptes Les arrêtes sont effectués aux périodicités suivantes : - Comptes de chèques et comptes courants : chaque fin de mois - Comptes d'épargne : deux fois par an en fin juin et fin décembre 2.4. Opérations interbancaires Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte. En cas de crédit, consortiel, l'accord des banques du consortium peut amener à déroger aux conditions du présent texte. Une commission d'arrangement sera prise dans les cas de risk sharing inter-filiales. Les crédits aux établissements financiers peuvent également être accordés à des conditions spéciales. 2.5. Taux débiteurs - Le Taux de Base Bancaire (TBB) est de : 10,75% - Le Taux d'usure est de 15% à partir du 1er janvier 2014. - Le Taux Moyen Mensuel du Marché Nordafricain (TMM) : 4,5% à fin mars 2019. - Le Moilleur Taux Débitteur (MTD) de la BACI varie en fonction des conditions du marché. 2.6. Autres frais à la charge du client Les frais de télétransmission téléphonique ou courrier sont appliqués sur la base du tarif pratiqué par les différents prestataires et majorés comme ci-dessous. 2.7. Protection des dépôts Banque Atlantique Côte d'Ivoire est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR – UMOA). Les petits déposants (particuliers titulaires de comptes courants, épargne, ...) pourront bénéficier dans ce cadre, d'un remboursement dont le plafond correspond à 1 400 000 FCFA (montant final par le FGDR – UMOA et révisable) en cas de cessation de paiements.				

B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG							
I- CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE							
11	Conditions d'ouverture de compte						
111	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)						
1111	Dépôt à terme société, ONG et Associations	*Montant minimum : 10.000.000 FCFA Montant maximum : pas de maximum Durée minimum : 3 mois Tarification : Taux progressif, fonction de la durée de placement et de la grille de taux en vigueur (nous consulter)*					
1112	Compte d'instruments financiers (Société) – à décliner par type d'instrument	N/A					
1113	Compte courant	Gratuit					
1114	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Gratuit					
1115	Autres types de comptes	N/A					
1116	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A					
12	Conditions de Clôture de compte						
121	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit					
122	Compte d'instruments financiers (Société) – à décliner par type d'instrument	N/A					
123	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit					
124	Lettre de clôture juridique	Gratuit					
125	Autres types de clôture de comptes	N/A					
II- SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE							
21	Gestion de comptes						
211	Conditions débitrices et frais						
2111	Taux de base bancaire (TBB)	10,75%					
2112	Commission de plus fort découvert	1/12% minimum 1 000 francs					
2113	Commission de mouvement au débit sur compte courant						
21131	Sociétés	1/4 pour mille minimum 10 000					
21132	Entreprises individuelles	1/4 pour mille minimum 1000					
21133	Associations et ONG	Gratuit					
2114	Commission de dépassement sur compte autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé					
2115	Commission de dépassement sur compte non autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé					
2116	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	12 000 FCFA HT					
21161	Société en constitution	Gratuit					
21162	Associations et ONG	5 000					
21163	Autres sociétés (Entreprises Individuelles, SA, SARL, Coopératives, Groupements Etc.)	12 000 FCFA HT					
2117	Arrêté de compte	Gratuit					
2118	Relève d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit					
2121	Relevés de compte						
2122	Mensuel	Gratuit					
2123	A la demande (mois en cours)						
21232	Relève par e-mail	2500/compte					
21233	Relève par fax	1000/ page					
2124	Autre période (tarif par mois)						
21241	Hebdomadaire	5 000/mois					
21242	Journalier	20 000/mois					
213	Attestations bancaires						
2131	Attestation de solde	15 000					
2132	Attestation de non engagement etc	50 000					
2133	Confirmation bancaire	50 000					
2134	Autres types d'attestations bancaires						
21341	Attestations de capacité financière	25 000					
21342	Attestation de ligne de crédit	25 000					
214	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 par versement					
215	Frais de procuration	50 000					
216	Conditions créditrices						
2161	Produits d'épargne	N/A					
2162	Autres dépôts	Sur consultation					
21621	Dépôts à terme	Sur consultation					
2163	Intérêts créditeurs sur compte à terme	Sur consultation					
2164	Autres types de conditions créditrices						
22	Moyens de paiement						
221	Chèques						
2211	Délivrance de chéquier						
22111	Chèques barrés non endossables	Gratuit					
22112	Lettre-chèques	Sur devis					
22113	Chèques de banque sur place	15 000					
22114	Chèques de banque UEMOA	20 000					
22115	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Voir tarifs transferts					
2212	Certification de chèque	N/A					
2213	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000					
2214	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000					
2215	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000					
22151	Levée d'opposition	15 000					
2216	Frais de destruction de chéquier	10 000					
2217	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	30 000					
2218	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A					
2219	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	au réel					
22110	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	au réel					
22111	Frais sur chèques impayés	30 000					
22112	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte					
22113	Encaissement de chèques						
221131	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de l'encaissement					
221132	Encaissement de chèques hors UEMOA	*Zone Euro Date de valeur J+30 Frais d'envoi - 15 000 Commission d'encaissement - 5000*					
222	Cartes bancaires						
2221	Renouvellement / Cotisation annuelle	N/A					
22211	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA) Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) / Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA Consultation de solde Mini relevé Frais de gestion mensuels Frais annuels	N/A N/A N/A N/A N/A N/A					
22212	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc)	N/A					
2222	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A					
2223	Confection de carte en urgence	N/A					
2224	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	N/A					
2225	Rédiction de code confidentiel	N/A					
2226	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	N/A					
2227	Opposition carte	N/A					
22271	Par le client: perte ou vol	N/A					
22272	Par la banque: usage abusif (Société)	N/A					
2228	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A					
2229	Modification de contrat (carte, plafond,...)	N/A					
22210	Expédition à domicile: frais d'envoi minimum	N/A					
22211	Ouverture de dossier de fraude	N/A					
22212	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	N/A					
22213	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	N/A					
222131	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	N/A					
	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	N/A					
	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA	N/A					
	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	N/A					
	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	N/A					
222132	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	N/A					
	Consultation/édition de solde dans la banque du client	N/A					
	Consultation/édition d'historique de solde	N/A					
22214	Paiements	N/A					
222141	Dans la zone UEMOA	N/A					
222142	Hors zone UEMOA	N/A					
223	Virements et Prélèvements						
2231	Virements						
22311	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque) Virement émis en interne (BACI)	Gratuit Gratuit					
22312	Virement émis vers confrère - Virement sur place vers un tiers (SICA-UEMOA) - Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) Inférieur à 50 000 000 - Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	3 000 FCA 5 000 FCFA 10 000 FCFA					
22313	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit					
22314	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) - Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) Inférieur à 50 000 000 - Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	5 000 FCA 10 000 FCFA					
22315	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit					
22316	Mise en place de virement permanent local ou autre - Ouverture de dossier - Exécution de l'opération	Gratuit en interne/ 3 000 vers confrère					
22317	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit					
22318	Prélèvements						
2232	Mise en place de l'autorisation de prélèvement - Ouverture de dossier - Exécution de l'opération	Gratuit Gratuit 500/ prélèvement					
22321	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit					
22323	Émission de prélèvement par une entreprise	500/ prélèvement					
22324	Paiement d'un prélèvement	Gratuit					
22325	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit					
22326	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit					
22327	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit					
2233	Effets de commerce						
22331	Frais sur paiement d'effets	Gratuit					
22332	Frais d'encaissement sur effets	3 000/ effet					
22333	Commission de bordereau	0,25 % - Min 2 000					
22334	Commission d'endos	Gratuit					
22335	Intérêt	selon conditions négociées					
22336	Frais de réclamation	10 000/Effect					
22337	Port de lettre	Gratuit					
22338	Frais fixe	2 500/Effect					
22339	Frais de protêt	selon facture de l'huissier + notification au débiteur 30 000					
223310	Frais d'impayé	10 000					
223311	Frais de prorogation d'échéance	10 000					
223312	Nombre de jour minimum	15 jours					
223313	Autres effets de commerce	Néant					
223314	Retrait d'effet du portefeuille	0,25% Min : 2 000					
223315	Délivrance de canet d'effet de commerce (Lettre de change et Bille à ordre)	100 F CFA par feuille / vignette					
223316	Frais de destruction de carnet d'effets de commerce (après 3 mois sans retrait)	10 000 F CFA					
III- SERVICES BANCAIRES							
31	Dates de valeurs appliquées						
311	Virements reçus	J-1					
312	Remise de chèque						
3121	Remise de chèque BACI	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de l'encaissement					
3122	Remise de chèque Confrère	Crédit au plus tard le 2ème jour ouvré suivant celui de l'encaissement					
3123	Remise chèque devise	J+30					
313	Remise d'effets à l'escompte	J-1					
314	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1					
315	Versement et retrait d'espèce	J					
316	Livrets d'épargne	J+15 au crédit / J-15 au débit					
317	Remise d'effets à l'encaissement	J-1					
32	Frais liés aux services bancaires						
321	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit					
322	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit					
323	Émission chèque de banque en FCFA	15 000 sur place / 20 000 chèque de banque UMOA					
324	Émission chèque de banque en autres devises	Voir tarif transferts					
325	Rejet de chèque	30 000 pour insuffisance de provision; 5 000 pour autres motifs					
326	Demande d'opposition	15 000					
327	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000					
328	Protêt	Frais de protêt selon facture de l'huissier; notification de protêt à chaque débiteur					
329	Frais de circularisation	Gratuit					
3210	Changement de signature	Gratuit					
3211	Modification d'intitulé de compte	Gratuit					
3212	Changement d'adresse	Gratuit					
3213	Changement de garde de titre	N/A					
3214							